

MAIRIE
de LUSSAC-les-EGLISES
(Haute-Vienne)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :	
en exercice	15
présents	14
représentés	0
votants	14
exprimés	14
oui	13
non	1

L'an deux mille vingt et un,
le mardi vingt-quatre février à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC-les-EGLISES
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. MAITRE Daniel, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2021.

PRESENTS : MM. MAITRE, MAUDUIT, Mmes GRANDSAGNE,
GENIN, MM. ROC, LEGAUT, BAYLE, DELAGE, CAUZZI,
VAN LIENDEN, Mme BARRETT, M. SCHWECHLER, Mme
SACRE et M. GAUTIER, lesquels forment la majorité des membres en
exercice.

ABSENTS : Mme RIFFAUD.

Mme GENIN a été nommée secrétaire.

POUVOIR :

- néant

OBJET :

**Avis sur demande
d'autorisation
environnementale
de renouvellement
de l'exploitation et
l'approfondissement de la
carrière IRIBARREN
Saint Martin-le-Mault (87)
et Bonneuil (36)**

Après délibération, le Conseil Municipal par 13 voix pour et 1
voix contre émet un avis favorable à la demande d'autorisation
environnementale de renouvellement de l'exploitation et
d'approfondissement de la carrière IRIBARREN Saint Martin le Mault
(87) et Bonneuil (36).

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, en Mairie le 04 mars 2021.

Le Maire,

Daniel MAITRE.

Transmis à la Sous-Préfecture de Bellac le 05 mars 2021
Publié le 05 mars 2021

Le Maire,


Daniel MAITRE.